



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement superieur

Question écrite n° 989

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation de l'enseignement superieur dependant de son ministere. Il est capital pour l'avenir du secteur et celui de la nation tout entiere que soit degagee une elite capable de repondre aux defis des deux prochaines decennies, qui seront en grande partie dominees par le biologique. Pour reussir cette revolution, il importe que la France dispose d'ingenieurs de tres haut niveau qui « tirent » des bataillons denses d'ingenieurs de terrain experimentes, aptes a intervenir dans des domaines beaucoup plus vastes que l'agronomie meme prise dans son sens le plus large. Or cet enseignement superieur est actuellement profondement desequilibre. Il cherche a former plus d'ingenieurs de haut niveau que ne le lui permet une selection amoindrie recrutant sur une base insuffisante. L'orientation est mal organisee ; elle laisse de vastes secteurs d'activite mal couverts (nutrition, genie alimentaire, biotechnologie). Ce desequilibre provient essentiellement d'une atomisation des structures d'enseignement qui se developpent sur le meme modele depuis des lustres et sont gerees selon des procedures identiques. Cette situation provient egalement de la meconnaissance des rapports qui doivent exister entre l'ingenieur de terrain et les ingenieurs innovateurs qui les entraînent sur des voies nouvelles. Il lui demande quelles sont, dans ce contexte, ses intentions quant a la reforme de l'enseignement superieur agricole de facon a degager une elite susceptible d'assurer la place de la France dans la competition internationale tout en formant des ingenieurs de terrain experimentes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la foret apporte a l'honorable parlementaire les precisions suivantes sur la situation de l'enseignement superieur agricole et plus particulierement sur la formation, dans les etablissements d'enseignement superieur relevant de son departement, d'ingenieurs innovateurs capables de relever les defis des deux prochaines decennies. Depuis mars 1988, cinq de ces etablissements sont autorises a delivrer seuls le doctorat dans les disciplines scientifiques se rapportant a l'agriculture, aux eaux et forets, aux industries agricoles, alimentaires ou du bois, a l'economie du developpement agricole et rural et de la filiere agro-alimentaire, et a la gestion des entreprises agricoles. Il s'agit de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, des ecoles nationales superieures agronomiques de Montpellier et Rennes, de l'Ecole nationale superieure des industries agricoles et alimentaires (ENSIAA) de Massy et de l'Ecole nationale du genie rural, des eaux et des forets (ENGREF). Dans le cadre de cette politique de formation par la recherche qui touche ces cinq ecoles et celles se liant a elles par conventions, sera trouvee une attenuation de la relative atomisation des structures de l'enseignement superieur agricole. Du developpement de la recherche dans l'enseignement superieur agricole soutenu par ces nouvelles mesures concernant environ un cinquieme des promotions d'ingenieurs, on peut attendre aussi l'elevation du niveau d'ensemble de nos formations d'ingenieurs. Pour ce qui est de la selection mise en cause par l'honorable parlementaire, elle est pourtant assuree par le recrutement dans le vivier des classes preparatoires en ce qui concerne l'Institut national agronomique Paris-Grignon (INAPG), les autres ecoles nationales superieures agronomiques (ENSA), l'Ecole nationale des ingenieurs des travaux des eaux et forets (ENITEF), l'Ecole nationale des ingenieurs des travaux ruraux et des techniques

sanitaires (ENITRTS), et, des 1990, les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA) et l'École nationale des ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (ENITIAA), le nombre de candidats s'intéressant à ces écoles étant en hausse constante (cf. au concours commun à l'INAPG, aux ENSA et à l'ENITEF, se sont présentés 1 490 candidats en 1985, 1 745 en 1988). Si on peut craindre à long terme une désaffection envers la filière biologie - mathématiques supérieures et spéciales, faute de débouchés suffisants dans les écoles, ce phénomène n'est pas encore perçu. La critique faite par l'honorable parlementaire à l'enseignement supérieur agricole de ne pas couvrir certains secteurs d'activité (nutrition, génie alimentaire, biotechnologie) n'est plus d'actualité. La vitalité d'établissements spécialisés en agro-alimentaire (l'institut supérieur de l'agro-alimentaire - ISAA -, créé par l'ENGREF, l'INAPG et l'ENSIA de Massy, l'ENITIAA de Nantes, l'ENSIA de Massy) relevant du ministre de l'agriculture et de la forêt vient d'être confortée par des mesures nouvelles : doublement en 1990 des effectifs d'élèves à l'ENITIAA accompagné de l'affectation de quatre professeurs et six chefs de travaux supplémentaires, affectation prochainement à l'ISAA d'un professeur et de deux maîtres assistants supplémentaires. Par ailleurs, un nouveau cycle d'études supérieures en industries alimentaires a démarré en 1987, à Lille, sur convention entre l'ENSIA et l'institut supérieur agricole (ISA) de Lille. Dans le domaine des biotechnologies, il convient enfin de noter l'effort financier important (45 MF) réalisé pour créer un centre de biotechnologies sur le site de Grignon de l'INAPG.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 989

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2211